

# COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 10 mai 2019

## Procès-Verbal

**Présents** : Mme Bange Tracy, M. Barber Marc, M. Charvin Eric, M. Goujon Claude, Mme Keller Myriam, Mme L'Herbette Christine, M. Nanterme Bernard-Pierre, M. Reuter Bernard, M. Rey Jean-Marc, M. Rey Ludovic, M. Roy André, M. Sarteur Jean  
Arrivée de Monsieur Faure Thierry à 21h00

**Absents** : M. Brochet Pierre, Mme Jambon-Scheffer Ariane

**Pouvoirs donnés** : M. Brochet Pierre donne pouvoir à Mme Keller Myriam  
Mme Jambon-Scheffer donne pouvoir à M. Goujon Claude

**Secrétaire de séance** : M. Nanterme Bernard Pierre a été nommé secrétaire

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Délibération centre multi accueil de Culoz
- 2- Impayés cantine – coût cantine 2019
- 3- Choix du cabinet pour mise en compatibilité du PLU avec le SCOT
- 4- Elections Européennes – Permanences
- 5- SIEA – Projet de réduction de l'éclairage nocturne
- 6- Chauffage salle des fêtes (modification programmation, entretien)
- 7- Changement des compteurs d'eau
- 8- DIA
- 9- Devis
- 10- Courriers
- 11- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et demande à M. Nanterme d'être le secrétaire de séance. Celui-ci accepte sous la condition suivante : « le respect de chaque conseiller(e) qui prend la parole sans l'interrompre sinon la prise de notes qui se veut objective est très difficile voire impossible »

#### **1- Délibération centre multi accueil de Culoz**

Monsieur le Maire introduit la délibération concernant le centre multi accueil de Culoz par la lecture de la convention entre la commune de Culoz représentée par son maire actuel Franck André-Masse et la commune de Ceyzérieu représentée par son maire actuel Bernard Reuter. Il s'agit d'une convention valable du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022 aux mêmes modalités financières à savoir un coût horaire de 3.20€ pour un volume d'heures de 18 856 heures pour toute la période citée en accord avec la CAF de l'Ain

**Objet : Convention multi accueil de Culoz, afin de réserver 18 856 heures (2 places) pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Culoz est signataire d'un contrat enfance avec la caisse d'allocations familiales de l'Ain dans le cadre de la gestion de sa structure Espace Petite Enfance du Colombier sise, allée du parc 01350 Culoz.

Dans le cadre de cette structure et afin d'assurer une équité et une cohérence territoriale, la commune de Culoz permet, depuis 2005, aux Communes alentours de faire bénéficier leurs familles de la prestation de garde en contrepartie de la signature d'une convention.

Dans ce cadre, la Commune de Ceyzérieu bénéficie de la réservation de 2,5 places. Toutefois, les heures relatives à ces 2,5 places ne permettent pas à la commune de satisfaire le besoin de ses familles.

La Commune de Ceyzérieu, pour répondre au besoin de ses familles a donc décidé de contractualiser un CEJ avec la CAF de l'Ain permettant d'être accompagné financièrement pour ces deux places au multi accueil de Culoz. Ce contrat a pris fin le 31/12/2018, il conviendra donc de le renouveler. La Caf a donné son accord, une convention sera préparée pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022 et devra être signée entre la CAF et la Commune (contrat CEJ).

Ainsi, il est proposé en accord avec la CAF et la Commune de Ceyzérieu de signer une nouvelle convention avec la Commune de Culoz de mise à disposition d'heures pour la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022. Cette convention vient en complément de la convention initiale signée pour la période 2018-2021 pour la réservation de 2.5 places.

-Ainsi, la Convention visée avec la Commune de Culoz permettra à la commune de Ceyzérieu de s'engager pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022, à réserver un nombre total d'heures de 18 856 heures (2 places) à l'Espace Petite Enfance du Colombier de Culoz

-La Commune de Ceyzérieu percevant, pour ces deux places directement l'aide de la CAF via son CEJ, le taux horaire fixé par la Commune de Culoz est de 3,20€ pendant toute la durée de la convention.

#### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré :**

-charge Monsieur le Maire de viser la convention avec la Commune de Culoz, pour un nombre total d'heures de 18 856h (2 places), du 01/01/2019 au 31/12/2022, cette convention est signée en complément de la convention initiale,

- charge Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des formalités utiles à l'application de cette convention.

Remarques de Madame Keller :

- « a-t-on le nombre d'enfants envoyés pour se rendre au centre d'accueil ? »
- Nous savons qu'il y a plus de décès que de naissances à Ceyzérieu, d'où mon inquiétude »

#### **2- Impayés cantine - coût cantine 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Nanterme 1<sup>er</sup> adjoint en charge de ce dossier. Monsieur Nanterme expose la situation.

« Il m'a été demandé de procéder à l'étude et à l'analyse des impayés concernant la cantine et la garderie de notre commune sachant que les impayés sont toujours une plaie pour toute institution. Ce travail a été accompli avec Mme Jaskulski,

notre comptable en lien avec la Trésorerie de Belley seule compétence, je le rappelle, en la matière puisque c'est elle qui procède aux relances ainsi que, exceptionnellement, à des recours auprès des services de l'huissier.

Ce travail assez important a nécessité des recherches assez lointaines depuis 2014. Sans trop entrer dans les détails (je précise que les documents comptables peuvent être consultés par chaque conseiller(e) municipal et qu'il est fait appel évidemment à la discrétion)

Pour les années 2014, 2015, 2016 : la somme totale des impayés s'élève à 2699.53€.

Pour les années 2017 et 2018 et les 4 mois et demi de 2019, le total des impayés s'élève à 17 964.67€ - 3950.10€ car cette dernière somme ne sera payable que le 20 mai 2019. Il s'agit du rôle 3.

Donc à ce jour 10 mai 2019, la somme des impayés est de 14 014.57€ »

Des commentaires :

En date du 10 juin 2019, nous constatons que semaine après semaine, les sommes dues diminuent.

Une lettre d'appel aux responsabilités des parents est en phase de départ. Ce matin, 10 sont parties sur les 149 à envoyer.

Il faut aussi préciser que plusieurs familles doivent des sommes qui aboutissent entre 2000 et 3000 euros et que les relances 2016, 2017, 2018 ont été faites par le Trésorier de Belley.

Qu'enfin, l'exécutif s'oppose à fermer la porte de la cantine aux enfants dont les familles sont en dette et que ses membres appellent les familles à se manifester, si elles le veulent, pour essayer de trouver une solution. La délicatesse sera observée face à toutes situations. C'est notre philosophie et sans doute celle du conseil municipal actuel.

Quant à la deuxième partie de la question, concernant le coût de la cantine 2019, il ne peut être présenté ce soir par manque de temps. Elle sera donc présentée le 7 juin prochain puisque nous approchons de la dernière ligne droite de cette année scolaire.

Intervention de Madame Keller :

« Je propose une solution que voici : Un système de tickets prépayés »

### **3- Choix du cabinet pour mise en compatibilité du PLU avec le SCOT**

Monsieur le Maire rappelle la réunion de ce matin 10 mai 2019 animée par Monsieur Jolivet en présence de 9 conseillers et adjoints afin d'entendre les arguments de ce dernier pour choisir le cabinet.

Monsieur Jolivet présente les noms et compétences des 4 candidats sous forme de tableaux précis. Un cabinet se détache : Cabinet Roger qui travaille avec la commune de Culoz. La commission étant favorable à ce choix, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

### **4- Elections Européennes – Permanences**

Monsieur le maire annonce l'existence de 34 listes et fait circuler le tableau des permanences à compléter rapidement.

### **5- SIEA – Projet de réduction de l'éclairage nocturne**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il existait un projet en 2017 qu'il faudrait reprendre. La réduction se ferait de minuit à 5h30 du matin. Actuellement, nos finances ne permettent pas la réalisation de ce projet qui pourrait l'être au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 avec à la clé une économie de 2000€ par an. Exemple de communes voisines qui ont adopté cette formule avec satisfaction.

**Remarque de M. Jean Marc Rey :** « il faut le faire car le mode de consommation a changé »

« Il serait intéressant que ce sujet soit soumis à l'avis de notre population avec la mise en place d'un cahier participatif ouvert sur d'autres dossiers comme le PLU, la fusion de communes, la salle des fêtes, ... » ajoute le Maire.

**Remarque de Mme Keller :** « On a 1000 habitants alors comment les informer de ce cahier ? »

Réponse de M. Charvin « déjà par le moyen du compte rendu »

Une demande sera faite sur des secteurs précis pour pouvoir prolonger le créneau horaire en cas de manifestations. Réponse à Mme L'Herbette.

Accord de principe sur le projet à l'unanimité.

## **6 - Chauffage salle des fêtes (modification programmation, entretien)**

Monsieur le Maire présente les remarques suivantes suite à la visite de M. Goullioud le 23 avril 2019, concepteur du chauffage de la salle des fêtes et de l'église en présence des adjoints concernés par ce dossier.

- Plus de thermostat
- Nécessité de refaire l'installation de la commande
- Remettre une sonde ou un thermostat ?

Des demandes de devis ont été faites. Les entreprises Sciandra, Climateck, rapidelec ont décliné l'offre.

M. Rey Jean Marc se propose de contacter l'entreprise d'électricité Olivier Girerd.

L'objectif premier étant de faire des économies, complète le Maire. Lors des essais de M. Goullioud il a été relevé une température de 32°C faute de thermostat qui régule la température !

Remarque :

Mme Keller demande des précisions quant aux devis et aux contrats d'entretien :

Un devis a été demandé à la société Charvet La Mure Bianco qui n'a pas encore répondu ce jour rappelle Monsieur le Maire qui ajoute que l'entretien de la chaudière de la salle des fêtes est assuré par l'entreprise Sciandra et l'entretien de la chaudière de l'Eglise par l'entreprise Charvet La Mure Bianco.

## **7- Changement des compteurs d'eau**

Monsieur le Maire rappelle le chiffre de 700 compteurs à Ceyzérieu

Un devis complémentaire sera demandé pour le changement des compteurs qui sera effectué par les employés communaux afin de faire des économies.

## 8- DIA

Propriétaire : DELAHAYE François / Déclarants : Monsieur et Madame Fernand Marcel SCHILTZ - Parcelle C955 - La commune ne souhaite pas préempter.

## 9- Devis

Monsieur le Maire communique au CM les difficultés rencontrées par les services administratifs et comptables.

La mutualisation de certaines tâches n'étant pas possible à court terme, la possibilité de confier la gestion des paies au centre de gestion (CDG01) pour un coût entre 1800 et 2000€ par an est évoquée. Le CM, après débat, refuse à l'unanimité cette éventualité.

### Salle de sieste de l'école :

Approbation du conseil municipal du devis de ZAZ tissus déco sans la pose soit un montant de 326€ net. La pose de ce rideau sera effectuée par les employés communaux.

### Local des employés :

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant la mise à disposition pour tout employeur d'un local équipé pour le bien être des agents techniques après leurs travaux (douche, toilettes, lavabo, chauffage, coin repas)

Madame Keller et Mme Bange interviennent sur les devis de la commune et demandent que le tableau de ces devis soit révisé en tenant compte de la spécificité de chacun.

Devis local employés communaux		
	HT	TTC
<b>Placo</b>		
Barazzutti	4118,22	Autoentrepreneur
Terrier	5600,44	6720,53
Cattelin	6055,02	7266,02
<b>Electricité</b>		
rapid'elec	1946	2335,2
<b>Carrelage</b>		
Varrel	1626	1951,2
pozzobon	1682,2	2018,64
<b>Plomberie</b>		
Premillieu	2496	2995,2
Sciandra	2412,25	2894,7
Keller F	2841,5	3409,8

Monsieur Sarteur et Monsieur Goujon (adjoints au maire) insistent fortement sur le respect des agents techniques à observer vraiment. Ce sont des personnes disent-ils qui,

par définition, effectuent des travaux difficiles qui entraînent la nécessité de se doucher.  
M. Sarteur insiste sur le caractère juridique de ce local.  
Madame Keller rappelle l'inexistence de toilettes publiques sur la commune sauf à la salle des fêtes.

Vote du conseil municipal : 9 voix pour / 2 voix contre / 4 abstentions

## **10- Courriers**

### **Semcoda :**

Une demande d'information a été faite auprès de la Semcoda. Quant au terrain de 7500m<sup>2</sup> de la Gavinière acquis par la commune.

M. Bernard Perret, directeur, précise dans son courrier que ce terrain n'est pas viabilisé, que la viabilisation serait à la charge de la commune (+ ou - 90 000€) et que d'autre part, une participation serait demandée à la commune de 200 000€ pour 4 logements.

La demande de la commune portait sur 12 ou 14 logements.

Cette demande a été motivée par la mise en compatibilité de notre PLU avec le SCOT.

**Interventions de mesdames Keller et L'Herbette** « il y a d'autres organismes que la Semcoda. Nous savons que le problème de logement à Ceyzérieu existe. Il y a nécessité de créer des logements pour permettre aux familles de s'installer à Ceyzérieu avec leurs enfants qui seraient scolarisés à l'école. Je crains, ajoute Mme Keller, une baisse des effectifs »

« 4 logements pour ce terrain n'est pas crédible, dit M. Rey Jean Marc, alors qu'on peut en mettre 10 à 12 »

**Intervention de M. le Maire** « des privés ont été consultés sans réponse de leur part »

**Intervention de M. Faure** « comme vient de le dire M. le Maire, il ne s'agissait que d'une demande de renseignements qui donc n'engage en rien »

Les problèmes financiers des bailleurs sont évoqués.

### **AMF (Association des Maires de France) :**

Concernant l'incendie de Notre Dame de Paris. Le conseil municipal ne souhaite pas participer au financement de la rénovation par manque de finances.

### **Association des classes en 9 :**

Après plusieurs contacts téléphoniques entre la Présidente Mme Séverine Lemaitre et le 1<sup>er</sup> adjoint Monsieur Nanterme, voici des précisions concernant ces temps festifs présentés dans la lettre du 14 avril. Des rappels de participation des communes voisines sont communiqués.

La municipalité de Culoz prête gratuitement la salle des fêtes (1000€) et offre l'apéritif. Celle de Lavours verse 50€, celle de Béon verse 70€.

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 80€ (quatre-vingt euros) à l'association les classes en 9 pour leur manifestation festive du 28 septembre 2019.

### **Association des petits paniers :**

Modification de la première demande.

Le Maire lit la lettre datée du 14 avril 2019 adressée à tous les conseillers et donne la parole à M. Nanterme en charge de la vie associative.

**Intervention de M. Nanterme.**

« J'avais proposé la création d'une AMAP au conseil municipal du 1 mars portant alors sur les modalités de mise en place de cette structure qui, à l'époque, ne demandait ni eau, ni électricité, et comme abri, l'auvent situé devant la petite salle des fêtes. Le conseil municipal s'est alors prononcé pour cette démarche à l'unanimité. »

« Le courrier du 14 avril 2019 qui vous est parvenu indique un deuxième projet avec des précisions au 3eme paragraphe. Je passe sur l'impératif de certains termes comme « il faut », et laisse apprécier le conseil municipal sur le ton donné.

Cette deuxième demande entrainera évidemment des dépenses en eau, en électricité usage de la cuisine pour la commune. Il n'échappe à personne qu'actuellement la gratuité est accordée à toutes les autres associations, ce qui n'échappe à personne. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette 2eme demande. Tout en sachant que la commune de Ceyzérieu est appelée à procéder à des économies »

Suite au débat où interviennent Mme Keller, M. Jean Marc Rey et M. Le maire :

Mme Keller : « je suis moi-même adhérente à cette AMAP qui participe à la vie économique du village »

M. le maire : « il existe aussi d'autres commerces sur la commune »

M. Rey Jean Marc : « si on donne aux autres associations, il faut aussi donner à celle-ci »

Monsieur le Maire rappelle que la petite salle des fêtes et la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vote : 9 pour / 0 contre / 6 abstentions

## 11-Questions diverses

**Question de Mme Keller** concernant Mme Roche Lucie « nous avons voté pour le contrat poste pas celui relatif à la cantine »

Réponse du maire : « tous les contrats précisent que la personne qui assure le travail de la poste peut se rendre disponible pour d'éventuels remplacements périscolaires et scolaires. Mme Roche assure donc souvent, au pied levé, le remplacement des congés maladie et lorsque l'effectif de la cantine dépasse 50 enfants »

**Question de M. Rey Jean Marc** : « où en est-on du projet relais orange ? »

Réponse de M. le maire : « M. Paul Morel n'a reçu aucun signe du prestataire de service »

**Question de Mme L'Herbette** : « si j'ai bien compris le PLU commence vite ? »

Réponse de M. Le maire : « Vous avez participé à la réunion de ce matin, où j'ai insisté pour qu'il débute dès juin. M. Jolivet s'occupe des documents administratifs et des demandes de subventions. »

**Question de Mme Keller** : « qu'en est-il du projet de l'éclairage de la rue de l'église ? »

Réponse de Monsieur le maire : « ce qui nous fait reculer c'est le prix d'un poteau : 3500€ »

**Question de Mme Keller** : « Qu'en est-il du projet d'Aignoz ? »

Réponse de Monsieur le maire : « Il y a donc bien prochainement une réunion prévue le 21 mai. Nous attendons la confirmation de M. Place. »

**Madame Keller continue par la voirie.** Réponse de M. Sarteur, adjoint « le projet rue de la cure est abandonné et il devrait y avoir un transfert financier en direction de Grammont ou de la rue de l'étoile. J'attends la réponse de la CCBS. »

**Question sur la vitesse** du quartier de l'entrée de Ceyzérieu en provenance de Culoz. Mme Keller rappelle notre engagement vis-à-vis de la population concernée.  
Réponse de Monsieur le maire : « en effet, Monsieur Dufour a été recontacté »

**Question au sujet de l'abri – bus de Chavoley.** M. Sarteur répond à Mme L'Herbette « en disant que l'affaire est réglée. »

**Question de Mme Bange** sur les pots de fleurs rue de l'Eglise. M. Sarteur informe le conseil municipal que ces pots rue de l'église seront rapprochés de la route.

La séance est levée à 22h35

**A Ceyzérieu, le 17/05/2019**  
**Le Maire, Bernard REUTER**